



PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale des actionnaires de la CGN

**tenue le vendredi 25 juin 2010, à 09h30,
au Bâtiment Anthropole,
auditoire 1031 de l'Université de Lausanne, à Dorigny**

L'assemblée est présidée par Monsieur Kurt Oesch, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des Autorités françaises, des cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux syndicats et municipaux des communes du bassin lémanique qui soutiennent activement les activités de la Compagnie. Il adresse aussi un salut particulier à M. Olivier Barraud, secrétaire syndical, en charge du dossier CGN et M. Patrick Schaffner, président de la section VPT-Lac Léman du SEV.

Il est également ravi de saluer, pour sa première présence au sein d'une assemblée générale de la Compagnie, Madame Rosemarie Antille, Sous-préfète de Monthey, nouvelle administratrice, désignée par le canton du Valais. Madame Antille succède à Monsieur Antoine Lattion, qui a soutenu la CGN activement durant de nombreuses années.

Conformément à l'article 762 CO et à l'article 24 des statuts de la CGN, les pouvoirs publics ont désigné durant l'exercice écoulé un nouveau représentant de la ville de Genève, Monsieur Pierre Maudet, qui a succédé à Monsieur Alain Vaissade, à qui le Président réitère ses remerciements pour son engagement au profit de la CGN.

Monsieur Pierre Maudet est né en 1978 ; il est marié, père de deux enfants. Il a obtenu un master en droit de l'Université de Fribourg ; membre bien connu du parti radical genevois, il est Conseiller administratif de la ville de Genève. A ce titre, il est responsable du Département de l'environnement urbain et de la sécurité. Le Président lui souhaite beaucoup de satisfactions au sein du Conseil d'administration.

En outre, il relève avec plaisir la présence de deux anciens présidents : Messieurs Edgar Styger et Philippe Divorne.

Il signale les administrateurs excusés :

M. Bernard Haissly
M. Daniel Brélaz

Enfin, il salue les représentants des médias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.



Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2009, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 1^{er} juin 2010, ainsi qu'à l'entrée de la salle. Par ailleurs, l'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires, les publications et pièces justificatives étant déposées sur le bureau.

Le Président déclare ainsi ouverte l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les actionnaires présents, soit :

Monsieur Thomas Beck, représentant de l'ABVL
Monsieur Frédéric Morard, représentant la Banque Cantonale Vaudoise

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, M. Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 326 actionnaires représentant 99'791 actions sont présents (Actions A : 43'289 – Actions B : 56'502) + 301 procurations représentant 77'780 actions. Le 68,13% du capital-actions est donc représenté (total des actions : 177'571) : Le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2009**
2. **Comptes de l'exercice 2009**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections statutaires au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Projet d'évolution des structures et plan d'affaires**
8. **Propositions individuelles et divers**

* * * * *

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2009 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour. En outre le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition.

1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2009

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture du rapport annuel 2009 imprimé, sauf demande expresse d'un actionnaire. La lecture de ce rapport annuel n'est pas demandée. En outre, la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour. Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration. Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction. Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2009 imprimé.

2. Comptes de l'exercice 2009

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture des comptes, sauf demande expresse d'un actionnaire. La lecture des comptes de l'exercice 2009 n'est pas demandée. Le Directeur général commente ces comptes.

Le Directeur général ayant ouvert le chapitre budget 2011 dans le cadre de ses commentaires sur les comptes, le Président se fait un devoir de démentir formellement le titre de l'article de *24 Heures* paru hier (jeudi 24.06.2010) qui disait que le Conseil d'Etat refuserait d'accorder à la CGN 1,4 million de francs supplémentaires en 2011. Le Président rassure l'assemblée générale : les portes restent ouvertes jusqu'au vote du budget 2011 par le Grand Conseil en fin d'année et le Conseil d'Etat est sensible au phénomène de licenciements potentiels à la CGN.

3. Rapport de l'organe de révision

Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision recommandant d'approuver les comptes 2009 présentant un déficit de CHF 6'916'000.00.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de l'Office Fédéral des Transports, datée du 26 mai 2010, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions et les prêts en cours, sont approuvées.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

M. L. Ballif, député et syndic de Vevey, apporte une précision qui paraît nécessaire et qui remet en situation l'évolution de la CGN présentée par le Directeur général ces dernières années ainsi que par le Président. L'EMPD I (exposés des motifs et projets de décrets) de 2003, qui n'avait, à l'époque, pas causé trop de soucis, avait été voté sous l'ancien régime constitutionnel dans lequel le frein à l'endettement n'existait pas encore. Aujourd'hui il existe un frein à l'endettement et Monsieur Pascal Broulis, en charge des finances, en a une interprétation qui est extrêmement restrictive. Si bien que le problème, qui se pose actuellement avec l'EMPD II, est que le Conseil d'Etat, sous influence de M. Pascal Broulis, considère que ces 23 millions de francs sont des dépenses nouvelles. Comme il s'agit de dépenses nouvelles, il faut trouver un financement pour les compenser; alors, forcément, cela se traduit par des aberrations et des contorsions du style de celles qui sont apparues récemment. Pour régler le problème de trouver 500'000.00 francs annuels pendant ces dix prochaines années le canton est obligé de proposer une modification de la loi sur les transports publics qui charge financièrement les communes alors qu'elles doivent digérer le futur financement des écoles de musique et de la petite enfance ! "C'est le théâtre de Guignol". Il ne comprend pas que l'on puisse, avec une telle légèreté, se lancer dans un débat politique qui est uniquement une volonté de mettre en quelque sorte la CGN au pas en plus pour des raisons extrêmement peu justifiables : c'était à la suite de l'année 2008 qui combinait à la fois le surcoût du carburant et le problème de la Caisse de pensions.

Le Président remercie M. L. Ballif pour ses propos extrêmement clairs sur une situation qui mérite d'être portée à la connaissance du public. La position officielle de la CGN est qu'elle ne peut évidemment pas exprimer son point de vue sur la modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 concernant le financement des lignes touristiques de navigation. En effet, la problématique sur le mode de répartition ne touche pas la CGN, sauf si le canton et les communes n'arrivent pas à s'entendre. Néanmoins, la CGN a été associée à la procédure de consultation.

D'autre part, le Président informe que M. F. Marthaler a appelé de ses vœux une table ronde qui aura lieu dans la deuxième moitié du mois d'août avec les différents partenaires concernés (Cantons VD, GE, VS, CGN, ABVL/Pro Vapore, Communes riveraines, SEV) afin de débloquent de manière constructive le dossier CGN.

M. M. Decoppet, Président de l'ABVL, relève que l'ABVL est parfaitement d'accord sur la complémentarité de la flotte moderne et de la flotte touristique et patrimoniale et qu'elle se réjouit du développement du trafic transfrontalier. Mais lorsque l'on parle maintenant d'éventuelles restrictions budgétaires, alors qu'il apprend à l'instant même par le Président que la CGN entre dans un processus de négociations et non

pas de fait accompli, il serait absolument impensable d'aller vers une désertification non seulement du Grand-lac mais aussi du Haut-lac avec l'abandon de la desserte de ports comme St-Sulpice, Morges, St-Prex, Rolle d'un côté et de Pully, Lutry, Cully, jusqu'à ne desservir que Vevey et Montreux. Donc si des économies doivent être trouvées, il ne s'agira pas de fermer les débarcadères des petites communes mais plutôt de couper dans les traversées du lac, puisque la France finance trop peu la CGN.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction
L'assemblée accepte à une très large unanimité cette proposition, avec 2 abstentions, dont celles du canton de Genève (représentants, Messieurs Ch. Genoud et M. Flaks).
- b) Adopter les comptes de l'exercice 2009
L'assemblée accepte les comptes à une très large majorité, avec 2 abstentions, dont celles du canton de Genève (représentants, Messieurs Ch. Genoud et M. Flaks).
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
L'assemblée prend acte du rapport de révision à une large unanimité, avec 2 abstentions, dont celles du canton de Genève (représentants, Messieurs Ch. Genoud et M. Flaks).
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2009
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à une très large majorité, avec 2 abstentions, dont celles du canton de Genève (représentants, Messieurs Ch. Genoud et M. Flaks).

5. Elections statutaires au Conseil d'administration

Comme mentionné dans la convocation, le Conseil d'administration propose aux actionnaires la réélection du membre actuel dont le mandat est échu pour un nouveau mandat de trois ans. Il s'agit de Monsieur Omar Danial.

Monsieur Omar Danial, de nationalité suisse, est né en février 1969. Il est père de deux enfants. Sur le plan formation, il a obtenu un master of business administration in finance à la Webster University de Genève. Monsieur Danial débute sa carrière en 1989 en devenant directeur de la holding familiale d'investissement Final Holding SA. En 1996, il en prend la présidence, tout comme celle du groupe hôtelier Manotel. Fin 2000, il cofonde Segetia Wealth Management SA, une société spécialisée dans les investissements alternatifs. Actuellement, Monsieur Danial se

consacre au développement du groupe hôtelier en Suisse. Monsieur Danial est un passionné de bateaux de la CGN. Il est persuadé du potentiel considérable de la flotte lémanique. Il partage la vision de la Compagnie d'un développement de bateaux rapides et de rénovation des bateaux "Belle Époque". Le tourisme et le transport sur le lac Léman méritent d'être encore nettement mieux exploités. Son intérêt pour la Compagnie s'est déjà concrétisé par une participation importante au capital-actions de la CGN, ce qui en fait le deuxième actionnaire le plus important derrière ABVL / Pro Vapore. Monsieur Danial apporte depuis trois ans au sein du Conseil d'administration ses compétences, son expérience et sa créativité dans les domaines du tourisme, de l'hébergement, de la restauration et aussi des finances.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

Monsieur O. Danial est réélu à une très large majorité avec 2 abstentions.

Monsieur O. Danial, présent dans la salle, a déclaré accepter son mandat.

M. Danial prend la parole en rappelant que la CGN est une institution qui a aujourd'hui plus de cent ans et dont le patrimoine, qui est absolument inestimable, mérite, surtout en ce moment, la plus grande attention. Il est normal qu'en plus de cent ans d'histoire la Compagnie passe par des périodes perturbées. Il est de son devoir aujourd'hui de continuer à œuvrer au sein du Conseil d'administration en apportant sa contribution afin que la CGN revoie bientôt la lumière à la fin de ce tunnel. Il remercie l'assemblée générale pour sa confiance.

6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire FIDINTER SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à une large unanimité, avec 2 abstentions.

7. Projet d'évolution des structures et plan d'affaires

- Conclusions de l'audit demandé par les cantons en 2009
- Plan d'affaires et horaires 2011-2014
- Point de situation de l'état actuel des études en cours relatives à l'évolution de la structure de la Société.

Le Président, concernant ce point, s'efforcera d'être factuel et synthétique en tenant comptes des propos déjà tenus précédemment. Il relève les conclusions de l'audit commandé par les trois cantons. Les

auditeurs n'ont relevé aucune lacune majeure dans la gestion de la CGN et ont souligné qu'elle ne fonctionnait pas en sur-effectif. Au contraire, certains de ses secteurs pourraient être renforcés. Sur le plan financier les auditeurs n'ont pas relevé de potentiel d'économies significatives. Autre conclusion de l'audit : stabilisation financière à long terme garantissant la pérennité de la CGN. "Finalement l'avenir de la CGN ne réside pas seulement dans les mains de son Conseil d'administration et de sa direction mais bien plus dans la vision que les cantons voudront définir" écrivent les auditeurs.

Au niveau du plan d'affaires, la CGN a remis aux trois cantons le plan d'affaires 2011-2020 avec planification liante pour la période 2011-2014 et une planification à caractère indicatif et présentant une vision à long terme pour la période 2015-2020. Ce plan d'affaires a dû répondre à la cible financière fixée par les cantons, à savoir un montant d'indemnité de l'ordre de 9 millions de francs sur la période du plan d'affaires permettant de montrer une stabilisation de la situation financière de la CGN.

Dans le rapport d'audit il est exigé de la CGN des comptes clairs qui permettent de distinguer ce que coûtent le patrimoine, le tourisme et les liaisons transport public. Or, la CGN est parfaitement équipée au niveau de la comptabilité analytique et présente déjà des chiffres clairement identifiés. Dans l'audit, il est mentionné qu'il serait tout-à-fait imaginable que les bateaux historiques sortent des actifs de la CGN et soient transférés dans une fondation ad-hoc. Sur la base de ce rapport d'audit, la CGN a demandé à Me P.-M. Glauser et Me F. Chaudet, experts en la matière, une analyse juridique et fiscale avec les avantages et les inconvénients sur les différentes variantes de structures de la CGN.

Exposé des variantes de structures et analyse multi-critères :

Variante 1 (Stable)

Forme juridique stable (éventuellement réduction du CA)

Séparation comptable (transport, tourisme, patrimoine)

Image plus claire pour le public, l'interne, le politique (flotte bleue, flotte blanche).

Variante 2 (Filiale "Belle Epoque")

Scission CGN en CGN "Exploitation" (exploite 100% et propriété du reste) et CGN "Belle Epoque" (propriété "Belle Epoque" : tout ou partie)

Séparation comptable

Image idem variante 1.

Variante 3 (Fondation "Belle Epoque")

Création d'une fondation "Belle Epoque" (fondation d'entreprise mixte / privée)

Fondation : propriété de tout ou partie de la flotte "Belle Epoque"
CGN "Exploitation" (idem variante 2).

Variante 4 (holding)

Création de CGN "Maison-mère"

Création d'une CGN "Belle Epoque" SA (sans but lucratif)

Création d'une CGN "Exploitation".

Variante 5 (splitting vertical)

Deux sociétés totalement distinctes.

Le Président donne lecture du résumé des conclusions de l'analyse fiscale et juridique : "Les soussignés donnent leur préférence, dans l'ordre, au statu quo, à défaut à la double scission horizontale avec création d'une société-mère (holding). Il ne leur paraît pas raisonnable de recommander la scission verticale".

La position du Conseil d'administration rejoint les conclusions de l'analyse fiscale et juridique. Le Président propose, sans valeur de vote décisif, d'effectuer un sondage auprès de l'assemblée générale : faut-il distinguer structurellement les activités de transport public, celles de tourisme et de préservation du patrimoine ?

M. M. Decoppet, Président de l'ABVL, précise que l'ABVL se rallie à la position du Conseil d'administration de la CGN qui a fait siennes les conclusions du rapport des experts. Il cite : "La séparation de deux flottes distinctes n'offre aucun avantage déterminant ni pour les cantons, ni pour le public, ni pour le fonctionnement de la Compagnie. Au contraire, cette séparation induit des coûts supplémentaires tant au niveau de sa création que de l'exploitation en parallèle". L'ABVL est absolument convaincue par cette conclusion. Il incite, personnellement, l'assemblée générale à suivre la recommandation du Président du Conseil d'administration et d'approuver la transparence dans une organisation publique.

Mme N. Gorrite, députée et syndique de Morges, porteuse ici de la parole des communes concernées par la modification de la loi sur les transports publics consistant à transposer l'ensemble des coûts en augmentation sur les seules communes détentrices de pontons. Ces communes, réunies mardi dernier, ont décidé, non seulement de faire savoir au Conseil d'Etat leur opposition, aussi bien sur la forme que sur le fond, en ce qui concerne ce projet de modification, mais elles ont aussi eu l'occasion de dire un certain nombre de choses. La première est leur attachement à la CGN, c'est de dire que leur opposition sur l'entrée en matière ne consiste pas en un abandon de la CGN, au contraire, elles estiment qu'elles ont à défendre la CGN et à mettre le doigt sur cette modification qui pourrait entraîner de graves difficultés pour l'avenir de cette flotte. Deuxièmement les communes ont eu l'occasion d'échanger sur l'analyse fiscale et juridique de Me P.-M. Glauser et Me F. Chaudet et effectivement elles rejoignent l'appréciation de la CGN sur ce projet de modification structurelle de la Compagnie qui est apparu, il faut bien le dire, en filigrane, un peu en toile de fond, jamais de manière ouverte et transparente, notamment

au travers des réponses que le Conseil d'Etat vaudois a apporté aux deux interpellations Montangero et Labouchère. Cette scission apparaît, pour les communes, dangereuse dans le sens où elle isole la flotte "Belle Epoque" et lui fait porter un risque majeur, voire sa disparition à terme si l'Etat n'entend pas assumer ses responsabilités en ce qui concerne la rénovation de ce patrimoine historique et cela fait peser de grands risques sur l'économie vaudoise des communes ainsi que sur le personnel de l'entreprise CGN. C'est la raison pour laquelle les communes recommandent aujourd'hui vivement de suivre les conclusions de l'audit et de maintenir le statu quo quitte à faire des aménagements. En effet les communes sont tout-à-fait ouvertes à des variantes de gestion plus orientées vers une comptabilité analytique, une plus grande transparence des coûts et pourquoi pas travailler sur une gestion différenciée, cela étant, les communes voient un risque majeur pour cette flotte touristique. Voilà la parole des communes qui s'inquiètent surtout du manque de vision à long terme en relevant qu'il s'agit ici purement d'une petite vision comptable sur des montants qui ne sont pas "cosmiques" mais font porter de grands risques sur l'avenir de cette flotte à laquelle nous sommes tant attachés et les communes souhaitent que cette table ronde annoncée, demandée également par ces dernières, servira à définir des visions d'avenir.

M. O. Barraud, secrétaire syndical SEV (Syndicat du personnel des transports), s'exprime de la part du personnel pour souligner que, depuis une année, le personnel de la CGN est passablement affecté par tous les articles parus dans les médias, par l'insécurité qui règne à la fois autour de leur outil de travail que sont les bateaux, mais également sur leurs conditions de travail et sur le nombre d'emplois qui pourraient être supprimés. Cet élément d'insécurité affecte le personnel qui s'efforce de livrer au jour le jour une prestation de qualité pour sa clientèle. Il est temps de trouver une solution, à moyen et à long terme pour pouvoir enfin travailler dans des conditions sereines. Il aimerait rappeler trois points. Premièrement l'audit de la Fiduciaire Edmond Favre SA, piloté par M. Moreno Sella, considéré comme une forme de vérité mais qui n'est pas la vérité. C'est la raison pour laquelle, sur demande du personnel CGN affilié au SEV, le comité de section SEV-VPT lac Léman a décidé de produire un rapport d'expertise contenant à la fois des constatations empiriques ainsi qu'une prise de position au sujet de l'avenir de la CGN, sa structure et ses missions. En effet, cet audit comporte des erreurs factuelles dans certaines comparaisons de bateaux, de chiffres, etc. Il invite les actionnaires à se rendre sur le site internet SEV (www.sev-online.ch) pour télécharger ce contre-audit qui fait part à la fois des chiffres officiels, mais également de l'appréciation du personnel qui navigue tous les jours sur les bateaux. Deuxièmement, il apprend aujourd'hui l'annonce de la table ronde qui naturellement le réjouit, étant donné que la section SEV-VPT lac Léman avait envoyé, dans le courant du mois de mars 2010, au canton de Vaud un courrier demandant l'organisation d'une table ronde afin de réunir les différents acteurs. En effet, la section SEV-VPT lac Léman sentait bien une crispation intense et estimait que la place était au

dialogue. Malheureusement, il remarque que le syndicat a été écouté mais relativement tard. Toutefois il salue cette table ronde à laquelle participera le SEV en se réjouissant d'avoir l'ensemble des acteurs autour de la même table. Comme déjà mentionné, le personnel n'est pas satisfait de la situation, particulièrement en ce qui concerne les retards de l'EMPD II. Il explique que le bateau "Vevey" est également un bateau-école, comme d'ailleurs le bateau "Italie", sur lesquels les différents capitaines et matelots apprennent leur métier pour pouvoir par la suite piloter en toute sécurité les grandes embarcations. En ce qui concerne le chantier de Bellerive, en particulier les douches dans les vestiaires, la CGN n'est plus aux portes de l'insalubrité, elle y est. La CGN attend l'EMPD II pour que cette situation change. Troisièmement, le personnel CGN ne va pas rester les bras ballants durant cet été. En effet, jusqu'à la tenue de cette table ronde, la section SEV-VPT lac Léman, avec le soutien de l'ABVL et de plusieurs communes riveraines, a décidé de lancer une pétition populaire intitulée "Assurons un avenir à la CGN !" afin de montrer, entre-autres, que c'est bel et bien l'expression de la population vaudoise et au-delà, qui souhaite une stratégie et un avenir à moyen et long terme, ainsi qu'une entité juridique unique de gouvernance pour cette Compagnie.

M. Ch. Genoud, secrétaire général adjoint en charge de la Mobilité du Département du territoire de l'Etat de Genève prend la parole. Il représente ici l'Etat et canton de Genève qui est à la fois actionnaire et commanditaire de prestations. Il rappelle que le canton de Genève a aussi été à l'origine de la démarche dont on parle largement aujourd'hui. Depuis le début de ce processus, une bonne partie des choses qui se discutent entre les uns et les autres finissent régulièrement dans la presse, avant même que ces derniers en soient informés ce qui, en passant, est un processus de discussions pour le moins surprenant. Il souhaiterait clarifier au moins une chose par rapport à l'origine de l'audit. Certes l'audit a été déclenché par l'épisode exceptionnel de l'explosion des coûts du carburant, ce qui a provoqué de la part des cantons, qui étaient soucieux de savoir quels montants inscrire dans leur plan financier, l'impact à long terme de cet événement. Un plan d'affaires a été proposé par la CGN et c'est sur la base de ce plan d'affaires qui portait sur les années 2007 à 2018 qui voyait l'explosion des contributions cantonales passer de 7 millions de francs en 2007 à 14 millions de francs en 2018 à offre constante. C'est sur cette base là notamment que le canton de Genève a proposé que cet audit soit réalisé. Cela étant dit, le canton de Genève soutient la CGN, l'attachement que portent les uns et les autres est également porté par le canton de Genève. Toutefois, il faut comprendre que la situation dans laquelle se trouve le canton aujourd'hui, il est normal qu'il s'interroge sur la manière dont les finances publiques sont sollicitées dans le cadre d'une prestation que personne ne remet en question. Personne ne remet en question l'intérêt et l'attractivité notamment la capacité extraordinaire que les donateurs et la société civile ont apportée à la CGN. Pour ce qui est du canton de Genève, à l'heure actuelle des discussions, la solution de séparation de la CGN

en deux structures sous une forme qu'il resterait encore à clarifier, fondation ou société anonyme, a plutôt les faveurs du canton de Genève. Cela n'est pas un désengagement de l'intérêt de la collectivité genevoise pour la CGN. Ajouté à cela, le canton de Genève a aussi donné son accord sur le plan d'affaires qui aujourd'hui est stabilisé autour de 9 millions de francs et qui représente en moyenne entre 1,5 et 2 millions de francs de plus qu'il y a trois ans. Ce n'est donc pas vers des réductions de prestations mais plutôt vers des augmentations des contributions cantonales que ce plan d'affaires prévoit aujourd'hui. Le canton de Genève, pour témoigner son intérêt à la CGN, est prêt, suivant la solution qui sera adoptée, à transformer les dettes que la CGN a envers le canton de Genève pour des prêts datant de 1964 à hauteur de 8 millions de francs, à transformer ces dettes en capital de dotation. Concernant l'EMPD II, le canton de Genève soutient le principe de ces rénovations comme il l'avait soutenu pour l'EMPD I, mais il faut comprendre que, effectivement, dans la situation où aujourd'hui le canton ne sait pas encore exactement comment la situation financière de la CGN va s'opérer et quelle structure pourrait être éventuellement envisagée, il n'est pas possible de s'engager sur un nouveau programme d'investissements si l'on ne sait pas vers qui ces investissements devront aller, mais le canton de Genève réaffirme son appui. En conclusion, pour le seul canton de Genève, si dans les prochains mois ou les prochaines années les choses vont dans le sens d'une stabilisation de la CGN, c'est une contribution accrue, soit la transformation du capital, la participation à l'EMPD, plus la stabilisation pendant quatre ans d'une contribution du canton de Genève à hauteur de 2 millions de francs, ce qui amène le canton de Genève à participer, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, à hauteur de 24 millions de francs. Il n'a pas le sentiment d'une situation où le but soit d'affaiblir la CGN mais bien plutôt de lui permettre d'assurer sa pérennité dans les années prochaines. Les discussions doivent se poursuivre avec le Conseil d'administration, avec la direction, avec les cantons. Madame la Conseillère d'Etat Michèle Künzler a demandé à ce que cette communication sur la position de l'exécutif genevois soit faite aujourd'hui.

L'Assemblée générale des actionnaires, sous forme d'un sondage d'opinion, demande le statu quo, comme le propose le Conseil d'administration. Seules sept mains se lèvent pour prôner le changement.

8. Propositions individuelles et divers

Le Président constate que trois propositions individuelles écrites sont parvenues à la CGN dans le délai fixé par les Statuts, soit avant le 30 avril 2010. Il s'agit de :

1. Proposition de Madame Susi Christen à la Conversion.
Madame Susi Christen soumet diverses propositions concernant les avantages aux actionnaires pour l'embarquement des vélos.

Le Directeur général a transmis cette proposition au Conseil d'administration et rappelle que formellement, l'octroi d'avantages aux actionnaires est décidé, généralement en fin d'année, par le Conseil d'administration.

2. Proposition de l'assemblée générale de l'ABVL (24 avril 2010).
L'assemblée générale de l'ABVL demande d'engager toutes démarches utiles afin que, notamment, la correspondance du soir à Yvoire soit rétablie pour 2011 et les années suivantes.

Le Directeur général transmettra cette proposition aux autorités compétentes.

M. M. Decoppet donne lecture d'une partie de la résolution ABVL adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 24 avril 2010. "...En particulier, l'ABVL exprime son scepticisme marqué et son opposition à toute velléité d'isoler la flotte "Belle Epoque" dans une entité séparée de la CGN, dont la viabilité ne sera pas assurée".

3. Propositions (courrier du 28 avril 2010) du SEV-VPT Lac Léman.
Le SEV-VPT Lac Léman pose une série de questions, soit en relation avec l'horaire, soit en relation avec la structure de la CGN.

Quel est le coût d'une nouvelle structure en cas de séparation de la CGN ?

Le Directeur général répond que, à ce jour, la CGN n'a pas chiffré les coûts d'une éventuelle séparation. Néanmoins, sans vouloir polémiquer, cela tombe sous le bon sens de savoir qu'une deuxième structure coûterait plus cher qu'une seule. En effet, une petite entité administrative est estimée, à terme, à CHF 100'000.00, voire CHF 200-300'000.00.

Il est proposé de compléter le rapport annuel CGN par des statistiques "passagers par kilomètre" pour plus de clarté et pouvoir mieux comparer la rentabilité de chaque bateau.

Le Directeur général rappelle que, ce point ayant déjà été évoqué, la CGN y répondra favorablement.

Il est demandé que l'horaire de printemps débute si possible à Pâques et que la haute saison démarre à mi-juin jusqu'à mi-septembre. Pour l'horaire d'automne, il est demandé de l'arrêter après les vacances scolaires vaudoises.

Le Directeur général est d'accord avec cette vision. Néanmoins, si Pâques tombe très tôt, cela peut être contre-productif.